

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Quorum : 15

Secrétaire de séance :

Anne-Marie VIET

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONToux - Patrice ENSARGUEx - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Marina HOCQUET à Anne-Marie VIET - Ludovic COQUILLAT à Philippe BELTRANDO - Virginie DELEAU à Virginie DEFRANCE - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONToux.

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_16_2025

**Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS
Exercice 2025**

Rapporteur : Marie-Christine MORRUZZI-COQUELIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, de nombreuses associations et autres organismes sont soutenus par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'ils offrent à un large public parce qu'ils présentent un intérêt local ou général.

Ces associations œuvrent sur le territoire communal et interviennent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, l'éducation, l'humanitaire, etc... Ces associations créent du lien social et répondent à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire en totalité. Leur travail de proximité, souvent complémentaire des missions des services publics, contribue à dynamiser l'action locale.

De même, la commune accorde une subvention au CCAS.

Monsieur le Maire propose d'inscrire des crédits au budget de l'exercice 2025 pour permettre à ces organismes de fonctionner.

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes présentées par les associations et autres organismes cités dans le tableau ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est possible de faire droit à ces demandes,

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Art. 1 : APPROUVE le tableau ci-annexé,

Art.2 : PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites :

- à l'article 65748 du budget 2025 pour les associations et organismes de droit privé,
- à l'article 657363 pour le CCAS.

Art.3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 29 - Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Jean-Nicolas BECUE - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONToux - Patrice ENSARGUEx - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 31 mars 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20250403-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA